



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MARTINIQUE

**DIRECTION DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA
FORÊT**

**SERVICE AGRICULTURE ET FORÊT
POLE DÉVELOPPEMENT RURAL, FONCIER,
FORÊT**

JARDIN DESCLIEUX
B.P. 642
97262 FORT-DE-FRANCE CÉDEX

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Demande d'autorisation de défrichement de LINES SARL sur les parcelles cadastrées section R n°399, 400, 403, 404, 475, 476 sises sur la commune du MARIN pour un projet d'aménagement urbain et résidentiel et touristique, instruite par la DAAF de Martinique

La mise à disposition du public est prévue par voie électronique, du **lundi 09 septembre au jeudi 10 octobre 2019 inclus**, sur le site de la DAAF : <http://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr>, rubrique «Forêt/Bois/Foncier agricole», sous-rubrique « La gestion forestière et le défrichement / Enquête publique-participation du public».

Chacun pourra consulter le dossier et adresser ses observations, propositions et contre-propositions à l'adresse de la mairie ou par mail à : enquetespubliques.daaf972@agriculture.gouv.fr avant la clôture de l'enquête.

Ces observations et propositions du public feront l'objet d'une synthèse rédigée par la DAAF, qui sera mise en ligne sur le site de la DAAF dont l'adresse figure plus haut, à l'issue de la mise à disposition du public et pendant une durée de 3 mois.

Un rapport, mentionnant les motifs de la décision, sera également mis en ligne sur le site de la DAAF.